Association pour le Développement de l'Apiculture provençale

ADAPI infos

LA LETTRE DU DÉVELOPPEMENT APICOLE EN PROVENCE

20 Janvier 2011

Edito

Cyril FOLTON, Président de l'ADAPI

Un an déjà,

Sans vouloir tirer de bilan trop précoce, je profite de cette période de vœux pour remercier les administrateurs de l'ADAPI, pour le travail réalisé dans une très bonne ambiance, conviviale et constructive. Je fais le souhait que ce climat serein perdure (malgré les brumes syndicales) et nous permette de mener à bien nos missions qui s'étoffent ; avec la mise en place maintenant imminente des premiers travaux de notre Institut et, pour ce qui concerne l'ADAPI, des travaux de l'UMT Prade à Avignon pour lequel nous avons embauché Alban Maisonnasse qui vient de terminer son travail de thèse et qui y sera en poste à la fin du mois.

J'espère que vous avez apprécié les premiers bulletins de l'année, ce dernier rends compte de notre journée technique qui avec une centaine de participant a été un franc succès. Nous nous attacherons à la renouveler, en veillant à corriger les imperfections que vous nous avez signalées.

Après le sondage réalisé, trois sessions de formation vous sont proposées. Elles ne reprennent pas forcement les thèmes les plus sollicités pour lesquels un temps de préparation plus long nous est nécessaire. Mais la session de l'automne 2011 devrait permettre de répondre à ces attentes.

Merci de votre confiance pour cette première année, la participation du plus grand nombre à nos actions est la reconnaissance du travail accompli, et votre implication est aussi nécessaire, dans les sondages et questionnaires que nous vous soumettons.
Les moyens d'actions techniques sont évidemment les CETAS, je vous invite à vous y investir largement et à y accueillir les jeunes et nouveaux installés qui ont besoin du soutien technique et moral de la profession. Nous allons ainsi essayer de renforcer le suivi des nouvelles installations et sollicitons dés à présent les apiculteurs désireux de partager leur expérience en acceptant un travail de tutorat.

Mes vœux de bonnes et heureuses années vont tout d'abord à nos salariés, sans qui, l'ADAPI serait peu de chose, que cette nouvelle année vous apporte le bien être pour vous-même et vos familles et l'épanouissement dans votre vie professionnelle.

SOMMAIRE

Actualités de l'ADAPI p.2

Focus technique
- *Travaux en cours au niveau international sur les causes de baisse de vitalité des abeilles* p.3
- *Le Thymol dans tout ses états* p.5
- *Etude débroussaillement et abeilles* p.5
- *ECOPHYTO 2018* p.8

Technico-économique p.9
- *résultats de l'enquête technico-économique*

Réglementation et aides apicoles p.13

Des nouvelles du réseau p.13
- *Guide de bonne pratiques d'hygiène* p.14
- *Guide s'installer en apiculture* p.14

Formations p.15

IGP, Promotion p.16

Annonces, Agenda p.19

Association pour le développement de l'apiculture provençale—22, av. Henri Pontier—13626 AIX-EN-PROVENCE cedex 1
Tél : 04 42 17 15 00—Fax : 04 42 17 15 01—mèl : adapi@free.fr—http://adapi.cnda.asso.fr

L'actualité de l'ADAPI

Bilan de la journée technique du 3 décembre 2010

Le 3 décembre dernier a eu lieu la journée technique de l'ADAPI à Aix en Provence.
97 personnes étaient présentes dont 88 apiculteurs. Cette journée a été l'occasion de présenter certains travaux de l'ADAPI et de l'ITSAP et de discuter des préoccupations des apiculteurs.

La matinée a été consacrée à quatre sujets :

Mise en place d'un guide de bonnes pratiques d'hygiène en apiculture :
Philippe Picard (ADAPI) a présenté l'état d'avancement de ce projet porté par l'ITSAP. Des discussions ont suivi, notamment sur la problématique du botulisme :
Le danger sera pris en compte par le GBPHA ce qui permet d'écarter la solution proposée par l'administration d'étiqueter les pots de miel à titre préventif (« déconseillé aux nourrissons »).
Plus d'informations sur ce guide dans la rubrique « des nouvelles du réseau » page 14.

Résultats de l'enquête technico-économique sur l'apiculture professionnelle en PACA :
Claire FERSING (ADAPI) a présenté les résultats de l'enquête menée à l'automne qui servira de point de départ à la mise en place de l'observatoire technico-économique en PACA. *Vous retrouverez ces résultats dans la rubrique « technico-économique » page 9.*

Travaux en cours au niveau international sur les causes de la baisse de vitalité des abeilles :
Yves Leconte, Directeur de recherche à l'INRA d'Avignon a exposé les différents facteurs pouvant être impliqués dans le déclin des abeilles en insistant sur les phénomènes de synergie entre agents pathogènes et produits phytosanitaires. Il a également présenté la coordination de programmes de recherche au niveau mondial.
Les grandes lignes de sa présentation son reprise ci-après page 3.

Observatoire du comportement des colonies d'abeilles durant la miellée de lavandes :
André KRETZSCHMAR, Directeur de recherche à l'INRA d'Avignon et Pascal JOURDAN de l'ADAPI ont présenté les facteurs permettant de caractériser l'activité des ruches sur lavande (comment les mesurer et comprendre la variabilité entre les ruches) ainsi que les résultats 2009 et 2010 de cet observatoire. Des analyses ont mis en évidence la présence de résidus de produits phytosanitaires dans le pollen de trappes.

L'après-midi a été consacré à la lutte contre varroa :

Traitements à l'acide formique (expérimentation ADAPI) :
Clément GARCIN de l'ADAPI a présenté des résultats d'expérimentations sur les traitements à l'acide formique portant sur différentes modalités de traitement, au printemps et en fin de saison. L'impact parfois délétère de l'acide formique sur les colonies et les reines a été mis en évidence.

Le thymol dans tous ses états :
François GANACHAUD de l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Montpellier a présenté ses études menées avec Vincent GIROD de l'ADAPRO-LR sur les traitements à base de thymol avec une approche physico-chimique du comportement du thymol dans la ruche afin de mieux comprendre son mode de fonctionnement.
Vous retrouverez un résumé de son intervention dans la rubrique « technique » en page 5.

Ces deux présentations ont été suivies d'un **temps d'échange avec la salle** qui a donné lieu à un débat fourni sur les difficultés de maîtrise du varroa, particulièrement en apiculture biologique.

Cette manifestation a rencontré un vif succès par son nombre de participants et par les retours positifs que nous avons eu grâce à l'enquête de satisfaction remplie par les participants en fin de journée.

Cette enquête a toutefois fait ressortir le trop grand nombre de sujets traités, dans un timing serré : Certaines interventions n'ont pas pu être assez développées. Nous tiendrons compte de cet aspect pour l'organisation des prochaines journées techniques de l'ADAPI.

Actualité des adhérents : Syndicat des apiculteurs du Vaucluse

Le samedi 27 novembre 2010, Philippe PICARD a fait un rappel de quelques points règlementaires à une cinquantaine d'adhérents du Syndicat des apiculteurs de Vaucluse présents à leur réunion annuelle d'information.
Il s'agissait de passer en revue les principales évolutions de la réglementation concernant de prés ou d'un peu plus loin l'apiculture : réforme de l'organisation territoriale de l'Etat, nouvelle procédure de déclaration des emplacements de ruchers, l'hygiène et la traçabilité en apiculture, règles d'étiquetage des pots de miel.

Mouvement de personnel à l'ADAPI

Comme nous vous l'avions annoncé dans le précédent bulletin, Sandrine JOUVE, qui occupait le poste de technicienne basée à Avignon dans le cadre de l'UMT-PrADE a quitté l'ADAPI pour des raisons personnelles. Elle a été remplacée temporairement par Clément GARCIN qui a travaillé pour l'ADAPI en CDD pendant 3 mois mais qui avait d'autres projets pour la suite.

Alban MAISONNASSE vient d'être embauché pour occuper ce poste à l'ADAPI. il vient de terminer son travail de thèse à l'INRA d'Avignon et il y sera en poste à la fin du mois de janvier.

Ce poste reste basé à Avignon dans le cadre de l'UMT-PrADE. Vous trouverez ces coordonnées ainsi que toutes celles de l'équipe de l'ADAPI à la fin de ce bulletin.

Site Internet de l'ADAPI

L'ADAPI possède un site Internet tout neuf, adossé sur celui de l'ITSAP-Institut de l'abeille.

http://www.adapi.itsap.asso.fr

Ce site présente l'actualité de l'association, vous y retrouverez les bulletins ainsi que des informations techniques.

L'ancien site (http://adapi.free.fr/) est encore actif quelque mois mais ne sera plus mis à jour.

FOCUS TECHNIQUE

Présentation des travaux en cours au niveau international sur les causes de la baisse de vitalité des abeilles

Intervention de Yves Le Conte, Directeur de recherche, INRA Avignon.

Le constat commun sur le plan international est que tous les pays enregistrent une mortalité anormale de leurs colonies d'abeilles depuis une dizaine d'années. On remarque que cette mortalité n'est pas sans effet sur l'agriculture. Par exemple, du coté américains, le déclin des pollinisateurs à engendré une forte augmentation du prix de la ruche pour la pollinisation des amandiers. Il est passé en quelques années de 50 à 200 €.

Aujourd'hui, les chercheurs pensent que le déclin des abeilles est **multifactoriel.**
Les causes incriminées sont :

- les pesticides,
- l'évolution du paysage,
- les maladies et les pathogènes de l'abeille (ex : varroa…),
- certaines pratiques apicoles (ex : pratique intensive de la transhumance aux USA),
- l'évolution de la génétique (ex : aux USA, des interdictions d'importation de reines ont engendré une baisse de la variabilité génétique, ainsi qu'une augmentation de la consanguinité des abeilles),
- l'alimentation (ex : certains miellats ne sont pas bon pour les abeilles, certains pollens sont chargés en pesticides…),
- le climat (l'effet du réchauffement climatique peut engendrer un réveil trop précoce ou trop tardif des abeilles, qui peut ne pas être adapté au potentiel nectarifère du milieu),
- les cultivars (ex : pour le tournesol, certaines variétés sont moins attractives, ou émettent des molécules nocives),
- les OGM …

Les recherches s'orientent désormais vers la **caractérisation d'interactions entre ces différents facteurs**.

Exemple : Le **varroa** engendre une baisse des défenses immunitaires de l'abeille, qui va favoriser le développement de virus. Les **pesticides** fragilisent les abeilles, elles seront donc plus sensibles aux virus… La cause identifiée initialement, est souvent la conséquence d'un autre stress à l'origine, c'est pourquoi il est important de travailler sur ces interactions.

Mais aussi, **l'association de 2 molécules** (ex : un herbicide et un autre pesticide) peut engendrer des effets non soupçonnés. Comme des phénomènes de synergie ou d'additivité, qui peuvent aller jusqu'à multiplier par 100 la toxicité de l'application. On remarque aussi par exemple que l'association des deux molécules peut engendrer des effets délétères selon l'ordre d'application (ex : Coumaphos suivi de Fluvalinate ou inversement).

Les questions qui occupent actuellement les chercheurs peuvent être posées différemment :
Qu'est-ce qui a changé depuis 10 ans (ex : varroa, *Nosema ceranae*) ?
Est-ce que la virulence des virus évolue ?
Qu'en est il des interactions « maladies x pesticides », « maladie A x maladie B », « maladie x autres stress » … ?
Un stress visible peut engendrer une mortalité, mais quel élément a permis à ce stress de s'installer ?

Pour répondre à ces questions, les scientifiques du monde entier sont en train de se structurer dans le but de regrouper leurs connaissances et compétences.

(Suite page 4)

(Suite de la page 3)

Réseau COLOSS :
Ce réseau, financé par des fonds Européens (110 k€ / ans sur 5 ans), travaille sur les pertes de colonies. Il regroupe 240 chercheurs provenant de 45 pays. L'objectif de ce réseau est d'harmoniser les expérimentations, d'acquérir des connaissances sur différents sujets comme réunir les informations sur les pourcentages de mortalités par pays, identifier les causes potentielles des pertes de colonies, étudier les conséquences de différents stress, ainsi que de mettre en place des outils de diagnostic.
Le réseau COLOSS est divisé en 4 groupes de travail : Surveillance et diagnostic, Maladies et ravageurs, Environnement, Diversité et vitalité.

Projet BEEDOC :
Le projet BEEDOC rassemble plusieurs laboratoires pour travailler sur les interactions entre différents stress (virus, parasites, pesticides..). Ce projet devrait d'ici 2 ans, permettre la création d'outils de diagnostic des maladies des abeilles.
Dans chaque pays les scientifiques se structurent. En Angleterre, Les scientifiques ont décroché un budget de 10 Millions de Livre Sterling. Aux USA, CAP travaille avec 5 Millions de Dollar. Il y a aussi l'USDA, l'équivalent de l'INRA et de l'AFSSA français. En France, il y a la création de l'UMT PrADE (Unité Mixte Technologique « Protection des Abeilles Dans l'Environnement »), basée à l'INRA d'Avignon ainsi que l'implication importante du département SPE (Santé des Plantes et Environnement) de l'INRA.

Quel est l'état des dernières découvertes ?

Virus IAPV :
Depuis 2007-2008, il a été découvert le virus IAPV ou virus de la Paralysie Aiguë forme Israélienne. Ce virus est retrouvé sur une grande partie du globe. Le fait important est qu'il existe une grande variabilité génétique de ce virus en fonction des zones, ce qui témoigne de son important potentiel d'évolution et d'adaptation. De plus, il se pourrait que ce virus ait une virulence différente en fonction son origine génétique.

VIRIDO VIRUS :
Contrairement à ce que l'on a plus l'habitude de constater, ce virus est un virus à ADN. Il y a encore peu de connaissances sur ce virus, cependant, des études ont montré qu'il devient virulent en présence de *Nosema ceranae*.

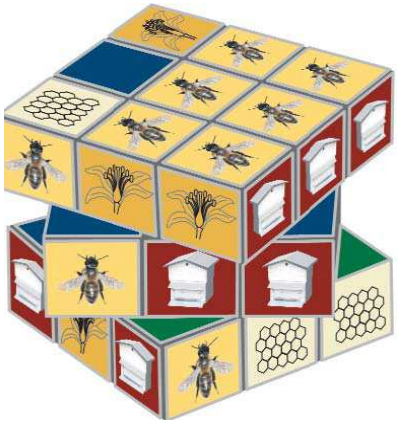

Nosema / Imidaclopride :
Le mélange de ce champignon et de ce pesticide est couramment utilisé en agriculture pour lutter contre des ravageurs. Une étude qui consiste à mettre en présence des abeilles avec ces deux produits (avec une dose équivalente à celle retrouvée dans les colonies), a mis en évidence un phénomène de synergie nocive. L'administration de chaque produit seul sur des abeilles engendre des effets néfastes comme la baisse de la production de glucose oxydase, la baisse de l'activité des glandes hypopharyngiennes. Lorsque ces produits sont distribués ensembles, l'impact nocif est nettement supérieur à celui des deux effets individuels cumulés. Nous sommes donc bien en présence d'une synergie entre *Nosema* et l'Imidaclopride, ayant un effet nocif important.
Cette même étude sur les reines, montre que chacun de ces stress engendre une mortalité de 1/3 des reines, alors que les 2 stress cumulés engendre une mortalité de 100 % des reines.

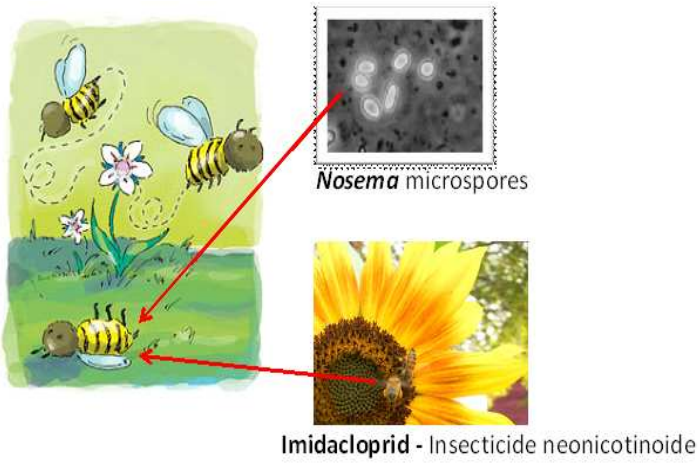

Immunité Sociale :
A l'échelle de la colonie, l'ensemble des abeilles œuvrent sur des actions communes, formant ainsi un super-organisme. La notion d'immunité sociale traduit l'ensemble des actions communes menées par les abeilles qui ont pour but d'améliorer l'état sanitaire du super-organisme.
On note par exemple : le comportement de nettoyage des abeilles mortes qui évite le développement de germes pathogènes dans la colonie, le comportement hygiénique face aux varroas ou à une cellule contaminée par la loque…
Cette immunité sociale, qui semble être conditionnée par le patrimoine génétique des abeilles, constitue une piste de travail intéressante, notamment sur l'identification de souches résistantes aux varroas.

Impact de la nutrition :
Une étude montre que la qualité de la source de pollen peut avoir des effets sur les colonies. En effet, un pollen mono-floral comparé à un pollen poly-floral engendrera une diminution de l'immunité individuelle ainsi que de l'immunité sociale.

Yves Le Conte,
Directeur de recherche, INRA Avignon

Le thymol dans tous ses états !
Vers une optimisation d'un traitement « biologique » contre Varroa destructor

Intervention de François GANACHAUD, Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Montpellier.

L'école de Chimie de Montpellier et l'ADAPRO-LR travaillent ensemble depuis trois ans sur la mise au point de traitements à base de thymol afin de lutter efficacement contre Varroa.
Cette collaboration s'inscrit dans le cadre d'une thèse, cofinancée à part égale entre

- la Région Languedoc Roussillon et le CNRS et dédiée à l'aspect fondamental du sujet,
- et un financement européen, dans le cadre du programme communautaire apiculture, dédié aux expérimentations sur les ruches de l'ADAPRO.

Après de nombreuses combinaisons de mélange, l'étude abouti aujourd'hui aux conclusions suivantes :

Le thymol peut être obtenu sous **trois formes** :

- Les cristaux de base,
- Un liquide instable,
- Après recristallisation du liquide.

Ces différentes formes ne diffusent pas de façon identique dans la ruche, leur évaporation/sublimation dépend principalement de la température observée sur la tête de cadres.

Pour que le traitement soit efficace, il est conseillé de prendre du **thymol recristallisé** en présence d'eau, et de le soumettre à des **températures supérieures à 40°C.**

Ces essais ont permis de mieux comprendre pourquoi la technique dite « à l'éthanol sur carton », donnait des efficacités de mortalité Varroa souvent supérieures à 98%.

Il a été observé que le support était l'élément majeur de la réussite de la technique : suivant l'épaisseur du film de thymol à la surface des fibres cellulosiques, celui-ci possède un point de fusion variant entre 20 et 45°C.

Lors de l'introduction dans la ruche, à des températures modérées (maitrisées par exemple par l'ajout d'une hausse), c'est tout d'abord le centre du carton qui s'évapore, puis les cristaux proches des bords subliment ensuite lentement.
Il serait intéressant de mesurer l'impact d'autres types de cartons, ou d'autres formes, sur l'efficacité du traitement.

La collaboration entre l'école de Chimie et l'ADAPRO-LR sera maintenue sur le court terme, même sans cofinancements afin de poursuivre le travail sur d'autres formulations testées lors de ces trois années et qui n'ont pas encore abouties en terme d'efficacité sur Varroa.
Par exemple, l'idée d'un traitement "flash" en introduisant une émulsion concentrée de thymol : Une vaporisation permettrait un traitement d'appoint efficace, ne générant que peu de résidus dans la ruche, et donc utilisable entre deux miellées.

F. Ganachaud, Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Montpellier.
V. Girod, ADAPRO-LR

Comment optimiser pour les pollinisateurs et particulièrement les abeilles, la gestion spatiale et temporelle des débroussaillements règlementaires.

Dans un contexte général déjà défavorable aux pollinisateurs dont la diversité et les populations s'effondrent, les dizaines de milliers d'hectares de débroussaillement le long des routes ou pistes et autour des habitations ainsi que les pare-feux constituent une contrainte supplémentaire. Mais les apiculteurs reconnaissent par expérience que dans certaines conditions, qui restent à préciser, ces débroussaillements peuvent au contraire favoriser les plantes mellifères.
La fréquence des interventions, les techniques utilisées et la date sont sans doute des critères déterminants en lien avec les potentialités des sites.

C'est dans ce contexte que se situe ce projet élaboré et suivi par le Cemagref d'Aix-en-Provence :

« Comment optimiser pour les pollinisateurs et particulièrement les abeilles, la gestion spatiale et temporelle des débroussaillements règlementaires ? ».

Associant l'Inra et en collaboration avec les gestionnaires forestiers et les apiculteurs de Provence, il a pour objectifs :

- D'étudier dans quelle mesure les débroussaillements règlementaires ont un impact négatif ou positif,
- D'expérimenter comment une meilleure gestion spatiale et temporelle pourrait améliorer ce potentiel apicole et mellifère,
- De définir une méthodologie qui permette d'analyser et expérimenter l'impact des débroussaillements sur la faune butineuse.

L'étude se situe en région PACA, dans les zones les plus soumises au risque d'incendie : Bouches du Rhône, sud du Vaucluse et Var. Dans ces zones, des sites représentatifs sont choisis, en concertation avec des professionnels de la filière apicole ainsi que des responsables des débroussaillements (services départementaux et communaux, ONF, etc.).

(Suite page 6)

(Suite de la page 5)

Les modalités étudiées sont les suivantes :

- La <u>région géologique</u> car elle est associée à des conditions de sol spécifiques et donc à un cortège d'espèces végétales particulier ;
- La <u>potentialité forestière</u>, liée à la disponibilité en eau et la fertilité du sol, dont dépend la composition floristique et la vitesse de croissance des végétaux ;
- Le <u>type de débroussaillement</u> pour mettre en évidence l'hétérogénéité des réponses de la flore mellifère suivant la technique utilisée ;
- Le <u>peuplement d'origine</u> (feuillus - résineux - garrigue/maquis).
- <u>L'aspect temporel</u> comme l'ancienneté, la récurrence et le pas de temps entre les débroussaillements.

Dans un premier temps des réunions et visites de terrain auprès d'apiculteurs et de gestionnaires forestiers ont permis de mieux comprendre les problématiques auxquelles chacun est confronté.
Ensuite chaque partenaire a contribué au choix des protocoles et des zones d'étude, par sa connaissance du terrain, de la flore, ou par l'historique et la localisation des itinéraires techniques de débroussaillement.

Deux méthodes d'investigation sont utilisées.

- Celle constituant à faire le point zéro (état initial) après le traitement, pour suivre dans le temps la nouvelle dynamique (analyse diachronique).
- Celle permettant d'étudier la dynamique végétale déjà en cours le long des différentes zones de débroussaillements sur des opérations déjà effectuées.

Après description du peuplement et des conditions topographiques, pédologiques et climatique, les paramètres suivant sont étudiés :

- Liste des espèces intéressantes, productrices de nectar ou pollen,
- Abondance et répartition spatiale de chacune de ces plantes,
- Répartition temporelle et qualité/quantité de la floraison,
- Dynamique post-débroussaillement sous diverses conditions.

Premiers résultats :

Le Cemagref a réalisé une pré-étude dans les Bouches-du-Rhône dans les garrigues et peuplements de résineux clairs de l'étage méso-méditerranéen. Après prospection, près de 500 sites ont été visités dont une vingtaine ont été suivis en 2010. Les résultats sont les suivants :

Le débroussaillement diminue le recouvrement des strates hautes (<0.5m) au profit de la strate basse (>0.5m) avec une augmentation significative du sol nu (Figure 1).
La suppression par coupe des principaux arbustes mellifères dominant entraine une modification profonde de la structure, de la physionomie et de la composition floristique des groupements débroussaillés.

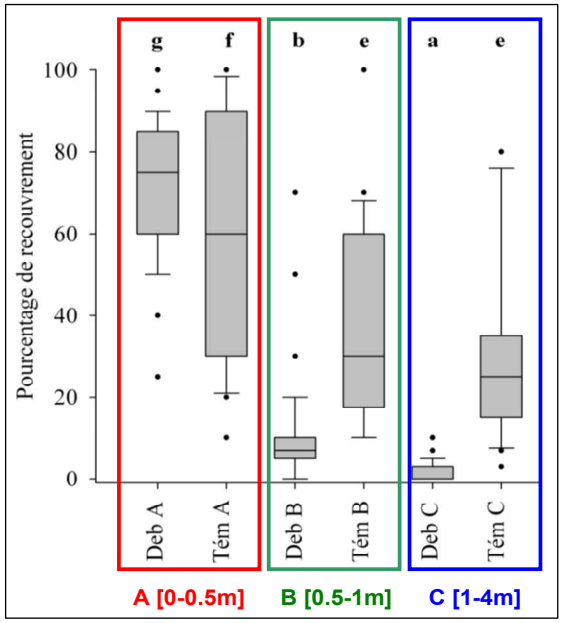

Figure 1 : Pourcentage de recouvrement par strate des zones débroussaillées par rapport à leurs témoins ; toutes placettes confondus. Le rectangle gris représente 50% des valeurs, le trait horizontal situe la moyenne.

Ces itinéraires techniques de débroussaillement entrainent une **diminution drastique de l'abondance et du recouvrement des espèces mellifères structurantes du milieu** (dont le recouvrement est supérieur à 5%) notamment le thym et le romarin en zone calcaire, mais ne provoque pas leur disparition.
On observe paradoxalement, une **augmentation de la diversité floristique mellifère** notamment des espèces annuelles herbacées héliophiles, caractéristiques des pelouses et friches (Figure 2). Néanmoins ces espèces ne peuvent pas palier la diminution importante de la quantité de fleurs des principales espèces mellifères.

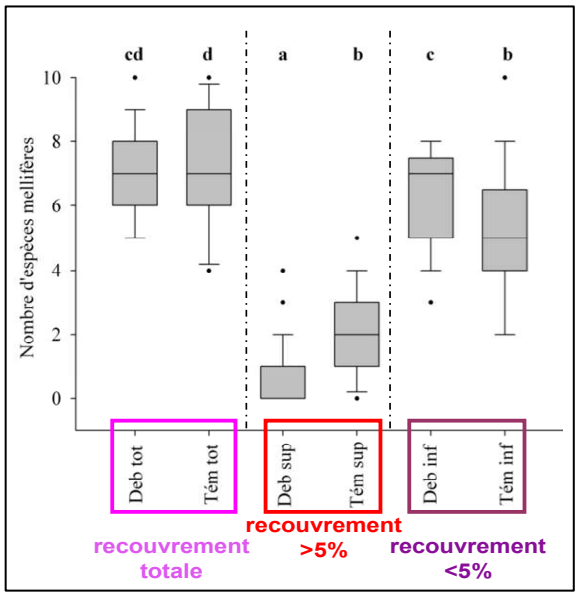

Figure 2 : Nombre total (tot) d'espèces mellifères, structurantes (sup) (leur recouvrement est supérieur à 5%) et non structurantes (inf) (leur recouvrement est inférieur à 5%) des zones débroussaillées (Deb) par rapport à leurs témoins (Tém) ; toutes placettes confondues.

(Suite page 7)

(Suite de la page 6)

Le retour à une situation normale est variable selon le groupement végétal considéré, les conditions de sol et de topographie.

La progression des arbustes mellifères impactés est généralement lente.

Un à trois ans après le débroussaillement, certaines espèces de sous-arbrisseaux (*Lavandula*, *Thymus*, *Dorycnium*, *Cistus*…) réapparaissent grâce à l'ouverture du milieu.

Les espèces arbustives subissent fortement l'impact immédiat du débroussaillement, mais acquièrent une dynamique de croissance supérieure à celle des zones non-débroussaillées. A chaque nouveau traitement, selon l'intensité et la fréquence des travaux, ces espèces voient leur occurrence diminuer et donc à long terme elles peuvent être menacées (Figure 3).

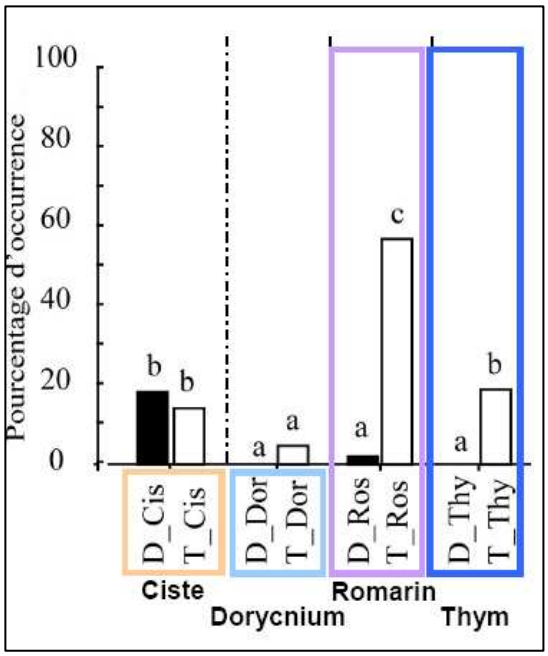

Figure 3 : Pourcentage d'occurrence de quatre espèces mellifères des zones débroussaillées par rapport à leurs témoins ; toutes placettes confondus

Résultat attendus

1-Dialogue objectif entre forestiers, collectivités locales, gestionnaires forestiers et apiculteurs basé sur une meilleure connaissance réciproque.

2-Mise au point consensuelle **d'itinéraires techniques** favorisant l'apiculture et la biodiversité des pollinisateurs sauvages tout en étant **compatibles** avec l'ensemble des contraintes liées au risque d'incendie et l'optimisation temporelle des moyens techniques mobilisés.

En conclusion de cette pré-étude, le débroussaillement en garrigue et dans les peuplements de résineux clairs de l'étage méso-méditerranéen calcaire est défavorable pendant au moins 5 ans, à la quantité d'éléments floraux mellifères fleurissant au printemps par modification de la structure et de la dynamique du système.

Néanmoins **le débroussaillement alvéolaire**, plus sélectif, peut contribuer à limiter les impacts sur le potentiel apicole. L'objectif étant de sauvegarder des bouquets mellifères et élaborer une rotation autour de ceux-ci pour éviter la dégénérescence de ces espèces. En outre il devrait favoriser les possibilités de dissémination et de germination de leurs graines et donc favoriser une dynamique d'espèces mellifères.

Dans les **perspectives** de ce projet, il reste à :

- Prendre en compte un plus grand éventail de types de peuplements et d'étendre les travaux sur l'ensemble de la zone d'étude,
- Réaliser une étude complémentaire sur les alvéoles afin de juger concrètement de l'influence de ces derniers,
- Connaître la surface totale débroussaillée par rapport à l'aire potentielle de butinage exploitée par les abeilles
- Mettre en place des expérimentations contrôlées pour comparer différentes méthodes et fréquences de débroussaillement.

Au cours de cette étude, nos mesures et nos observations doivent être soumises à la réflexion d'un groupe de travail d'apiculteurs motivés dont les remarques et les interrogations nous aideront à tirer le meilleur parti de cette étude. Il s'agit de contribuer à ce projet dont l'objectif final est d'élaborer un guide technique de débroussaillement.

BAUDEL Jonathan, Cemagref

Pour plus de renseignement veuillez contacter :

BAUDEL Jonathan, Cemagref
Mail : jonathan.baudel@cemagref.fr
Tel : 04.42.66.99.26
Port : 06.11.42.71.89

VENNETIER Michel, Cemagref
Mail : michel.vennetier@cemagref.fr

Remerciement

Aux 43 apiculteurs et gestionnaires des divers services.
ONF & APFM
FORSAP
CG 13 & 83
CERPAM
SIVOM pays des maures
Communauté d'agglomération d'Aubagne
Communauté de Communes Cœur du Var
Communauté d'agglomération dracénoise

Le plan ECOPHYTO 2018

Le plan Ecophyto 2018 est la mise en application de l'un des titres de la Loi Grenelle 2 du 13 juillet 2010 transcrivant notamment en droit français les directives européennes récentes (le paquet pesticides) qui visent à réduire et à encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires.
L'ambition du Grenelle est de réduire l'utilisation des phytosanitaires de 50% si possible ; Toutefois une étude a montré que cette réduction ne pouvait être trop brutale sous peine d'entraîner une rupture de l'exploitation agricole. Un ensemble de pistes a donc été proposé et constituent les 9 axes du Plan Ecophyto.

Etat des lieux de l'utilisation des pesticides en 2006 :
Une étude menée en 2006 a permis de faire le point sur l'utilisation des pesticides par filière en 2006, les diagrammes ci-dessous vous présentent la pression/ha ainsi que l'impact global de chaque culture :

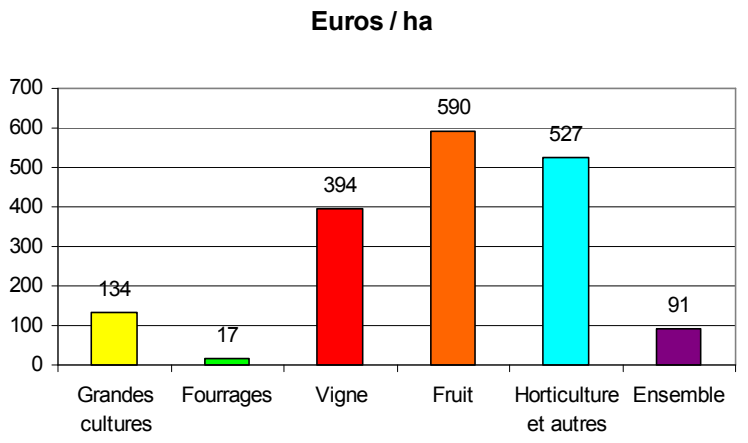

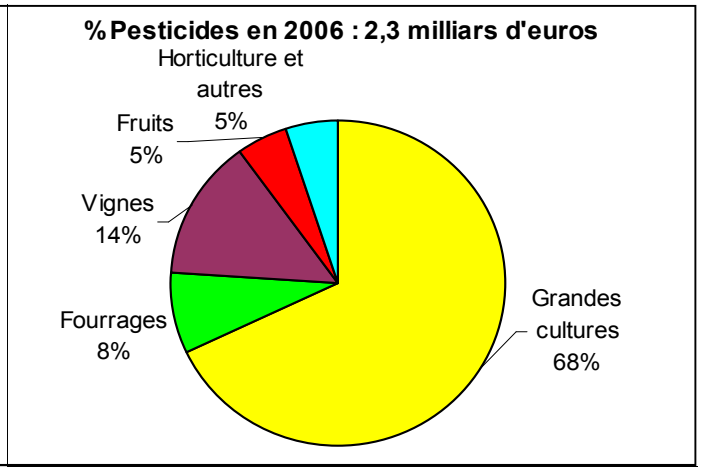

Mise en œuvre du plan Ecophyto 2018 :
Les outils de ce plan sont :

- Le conseil : Communication sur les techniques de lutte sanitaire économes en produits phytosanitaires et meilleure information sur la présence de maladies et ravageurs pour mieux cibler les traitements.
- La formation des distributeurs, conseillers et utilisateurs de produits phytosanitaires aux bonnes pratiques phytosanitaires.
- La recherche sur les cultures économes en produits phytopharmaceutiques.

Le plan Ecophyto se décline en 9 axes :

1. Evaluer les progrès en matière de diminution de l'usage
2. Recenser et généraliser les systèmes agricoles et les moyens permettant de réduire l'utilisation des PP
3. Innover dans la conception et la mise au point d'itinéraires techniques et des systèmes économes en PP
4. Former à la réduction et à l'utilisation
5. Renforcer les réseaux de surveillance
6. Prendre en compte les spécificités des DOM
7. Réduire et sécuriser l'usage des PP en ZNA
8. Suivre l'ensemble du dispositif et communiquer
9. Sécurité de l'utilisateur

Ces objectifs nationaux sont déclinés à l'échelon régional.

écophyto2018
Réduire et améliorer l'utilisation des phytos : moins, c'est mieux

Le plan Ecophyto régional :
A l'échelon Régional l'animation et la coordination du plan est assurée par la DRAAF (Frédérique MAQUAIRE) et la Chambre Régionale d'Agriculture (Marie-Thérèse ARNAUD).

Ce plan s'articule avec les autres règlementations : Plan Régional Santé Environnement, Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Rhône Méditerranée, Autres axes du Grenelle (notamment biodiversité).

La mise en œuvre du plan écophyto à l'échelle régionale se traduit par :

- Un état des lieux régional
- La mise en place d'une gouvernance présidée par un comité régional d'orientation et de suivi (CROS, auquel assiste l'ADAPI)
- La définition d'objectifs prioritaires pour chacun des axes
- Un programme d'actions qui s'applique à des zones, des filières, des pratiques

La gouvernance est calquée sur le modèle national : un Comité Régional d'Observation et de Suivi (CROS) présidé par le Préfet de Région valide les travaux des groupes thématiques correspondants aux différents axes du Plan : Comité Régional d'Epidémio-surveillance (CRE), Groupe Régional d'Action sur les Produits phytosanitaires (GRAP), groupe de travail zones Non Agricoles (ZNA), réseau CERTIPHYTO et réseau de fermes pilotes. Le tout suivi par la mise en place d'indicateurs.

(Suite page 9)

(Suite de la page 8)
Un programme d'action régional a été défini et est consultable sur le site de la DRAAF. Il défini 16 objectifs prioritaires, déclinés en fiches actions validées par le CROS qui seront suivies par les groupes de travail mis en place.

Etat d'avancement du plan d'action régional :
Axe 2: mise en place d'un réseau de FERME en 2010
Axe 3: état des lieux des pratiques alternatives, des actions de recherches en cours, relance du GRAP, propositions des fiches actions 2010
Axe 4: mise en œuvre expérimentale de CERTIPHYTO en 2009 (formation aux bonnes pratiques d'utilisation de produits phytosanitaires).
Axe 5: mise en œuvre du réseau de Surveillance Biologique du territoire piloté par la CRA en 2010 se traduisant par l'édition de Bulletins de Santé du Végétal (BSV) par filière.
Axe 7 : lancement du groupe Zones Non Agricoles.
Axe 8: initialisation en 2010 et consolidation en 2011.

Il n'existe pas d'actions concernant spécifiquement l'apiculture mais plusieurs actions peuvent toutefois nous servir de tremplin pour faire entendre la voix de l'abeille lors de communication sur les bonnes pratiques de traitement : formations, plaquettes, fermes pilotes, …

Tous les acteurs concernés sont invités à faire remonter leurs questions et proposer des actions via les correspondants cités ci-dessus afin de bien intégrer l'ensemble des enjeux régionaux.

Vous pouvez également faire remonter vos questions ou propositions à l'ADAPI qui assiste au Comité Régional d'Orientation et de Suivi et qui est en lien avec les correspondants du plan Ecophyto.

TECHNICO-ECONOMIQUE

Résultats de l'enquête « Mieux connaître les apiculteurs profesionnels de PACA

L'ADAPI a mené cet automne une enquête intitulée « mieux connaître les apiculteurs professionnels de PACA ». Cette enquête a été envoyée par email et par courrier aux adhérents de l'ADAPI. Il était également possible de la remplir en ligne.
Sur les 216 apiculteurs destinataires de l'enquête nous avons eu 72 retours exploitables (enquête complète), soit 1/3.
Ces données nous ont servi de base pour la mise en place de l'observatoire technico-économique (voir plus loin).
Les chiffres présentés ci-dessous ne concernent que ces 72 exploitations qui représentent 26575 ruches et 614 tonnes de miel.
Pour mémoire l'apiculture en PACA compte 320 apiculteurs professionnels possédant 95948 ruches et produisant environ 2000 tonnes de miel (chiffres Audit GEM 2005, DDSV).

Profil des apiculteurs professionnels de PACA en 2010 :

- Age moyen : 47 ans
- Année moyenne d'installation : 1993 (âge moyen d'installation : 31 ans)
- Pluriactivité : 9% de pluriactifs et 11% de pluriactifs agricoles (autre production agricole).
- Installé en individuel à 85% (10% GAEC, 5% autre)
- 1,5 Personnes travaillant à temps plein sur l'exploitation en moyenne.
- Nombre moyen de ruches mises en hivernage (2009/2010) : 369 ruches.

Production en miel en 2010 :

La production moyenne des 72 apiculteurs ayant répondu à l'enquête est de **8,5 Tonnes** en 2010. Les productions vont de 0,13 tonnes à 23 tonnes avec une production médiane de 6,5 tonnes (ce qui signifie que, parmi les 72 apiculteurs ayant répondu, 36 produisent moins de 6,5 tonnes et 36 produisent plus de 6,5 tonnes). Le graphique ci-dessous représente la répartition de cette production.

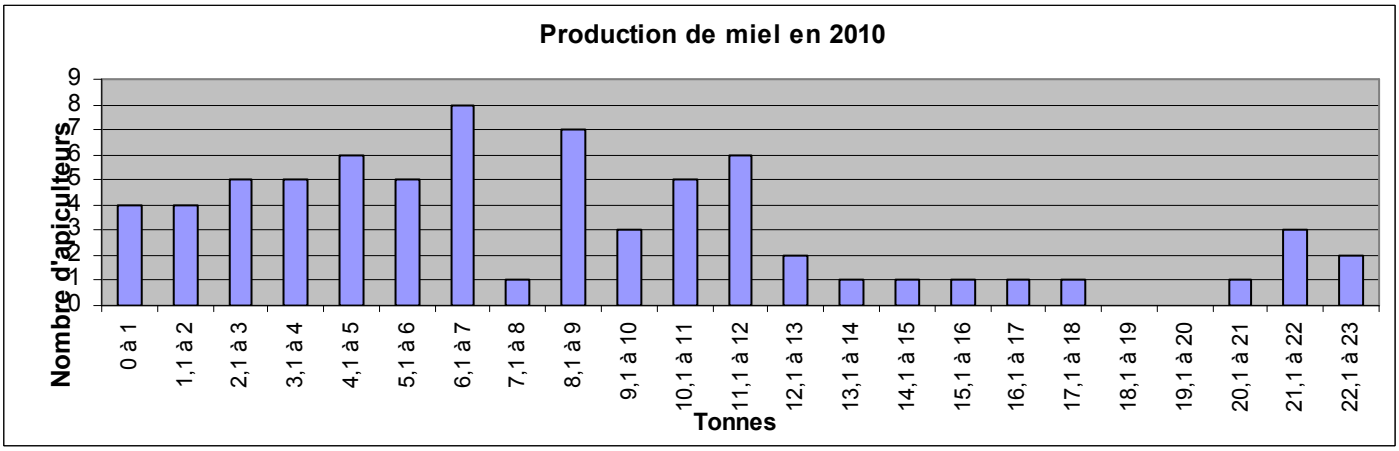

Types de miels produits par les apiculteurs de PACA en 2010 :

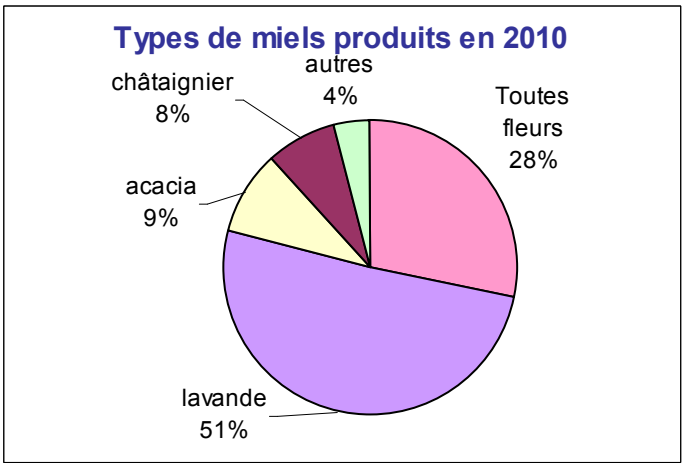

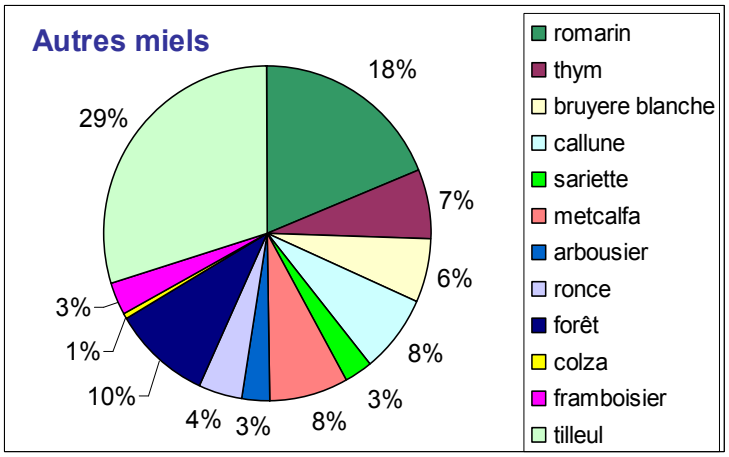

Le miel de lavande représente 50% des tonnages produits en 2010 et est produit par 92% des apiculteurs enquêtés.

La majorité des apiculteurs de PACA récoltent plusieurs types de miels comme le montre le graphique ci-dessous.

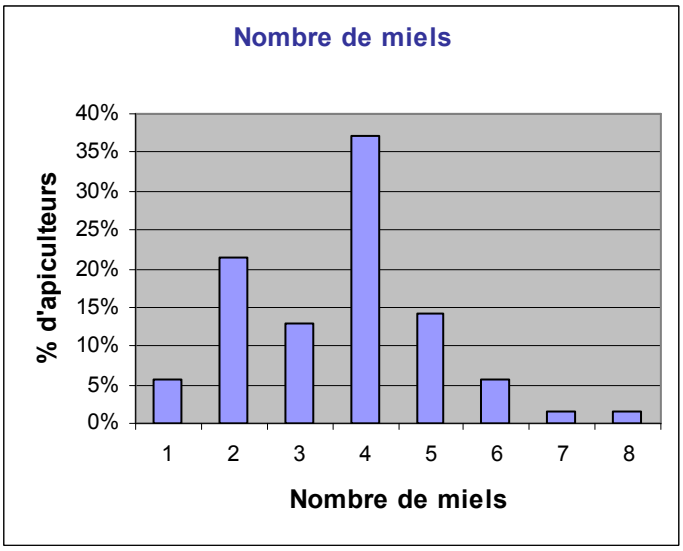

Les 4 miels les plus couramment produits en PACA sont les miels de lavande, toutes fleurs, acacia et châtaignier.

Mode de commercialisation du miel :

La plupart des apiculteurs enquêtés possèdent plusieurs circuits de vente et la majorité a recours à la vente directe comme le montre le graphique ci-dessous :

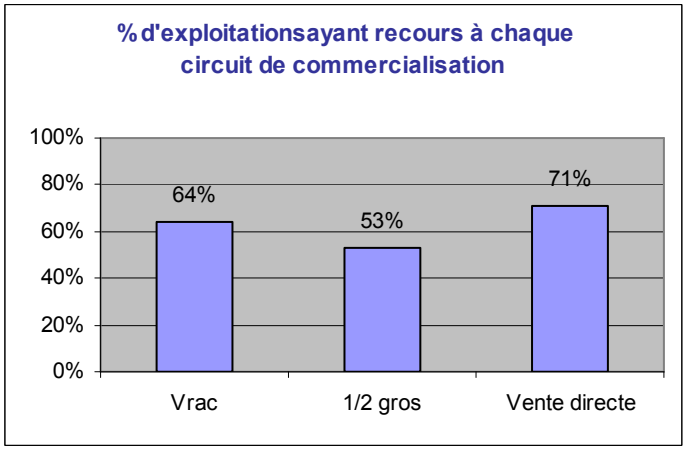

La somme des pourcentages est supérieure à 100 car un même apiculteur peut avoir recours à plusieurs circuits de commercialisation.

Mais les volumes de miels vendus en pot restent plus faibles que la vente en vrac et celle-ci représente plus de la moitié des volumes de miel vendus par les apiculteurs enquêtés :

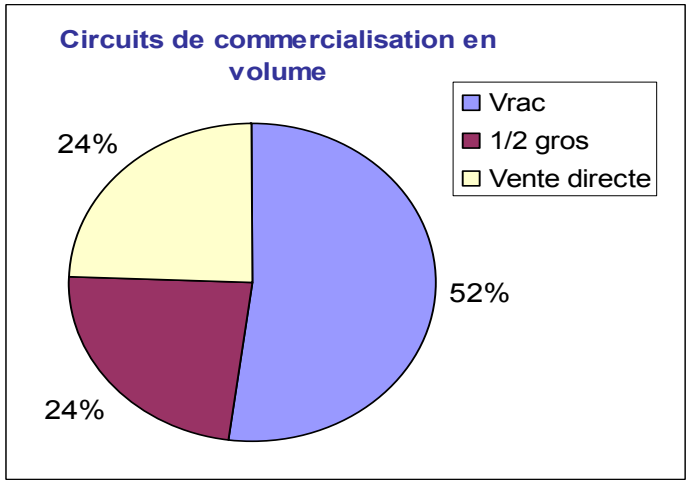

Cette **vente en vrac** se fait principalement auprès des coopératives (44% des apiculteurs vendant en vrac le font à une coopérative) mais également auprès de conditionneurs (30%), d'autres apiculteurs (35%), de confiseurs (9%) et de négociants (4%). La somme des pourcentages est supérieure à 100 car un même apiculteur (hors coopérative) peut vendre à plusieurs partenaires (autre apiculteur, négociant, …).

La **vente en ½ gros** se fait principalement dans des épiceries fines ou magasins spécialisés (97% des apiculteurs vendant en ½ gros le font dans ces commerces). 21% le font également en grandes et moyennes surfaces et 32% en supérettes. (même remarque que précédemment sur la somme des pourcentages, un même apiculteur ayant plusieurs points de vente).

(Suite page 11)

(Suite de la page 10)

La **vente directe** enfin se fait principalement à l'exploitation (87% des apiculteurs vendant en direct le font à l'exploitation), mais également sur des marchés (54% des apiculteurs concernés), foires et salons (44%), points de vente collectifs, AMAP (28%) ou par correspondance (9% des apiculteurs concernés).

Autres produits de la ruche :

Gelée royale :

Sur les 72 apiculteurs ayant répondu, 7% produisent de la gelée royale. La production moyenne est de 11Kg par exploitation mais les productions vont de 2 à 27Kg.
La gelée royale est aussi bien vendue en vrac (35% des volumes), qu'en ½ gros (40%) ou en vente directe (25%).

Pollen :

24% des 72 apiculteurs ayant répondu produisent du pollen. La production moyenne de pollen est de 280Kg avec une très grande disparité dans la production (de 4 à 1700Kg). Ce pollen est principalement vendu en vrac (66% des volumes), mais également en ½ gros (9%) et en vente directe (23%).

Propolis :

14% des répondants produisent de la propolis. La production moyenne est de 12Kg par exploitation (productions allant de 1 à 40Kg). La vente se fait majoritairement en vrac.

Produits transformés :

28% des personnes ayant répondu proposent des produits transformés :
- 18% produisent du pain d'épice (175Kg en moyenne),
- 24% produisent du nougat (125Kg en moyenne) et
- 7% proposent d'autres produits transformés (glaces, confitures, guimauves, hydromel, bougie).

Ces produits sont vendus principalement en vente directe.

Pollinisation

24% des apiculteurs ayant répondu pratiquent la pollinisation. Ces apiculteurs mettent en moyenne 297 ruches en pollinisation et ont en moyenne 3 contrats/an.

Quelques points d'évolution :

Nous avons comparé ces résultats avec ceux obtenus lors de différentes enquêtes passées (enquêtes de Pascal Jourdan, du SAPP et de l'ADAPI en 1980, 1987 et 2002). Le tableau ci-dessous présente quelques points d'évolution à prendre cependant avec beaucoup de prudence, les manières de calculer étant peut-être différentes et les chiffres reflétant la production d'une année donnée pouvant avoir été particulière.

	1980	1987	2002	2010
Ruches/ exploitation	466	362	383	369
Ruches/ UTH	291	278		246
Production/ ruche	18.5Kg	27Kg	26.5Kg	23Kg
Production/ exploitation	8.6T	9.7T	9.5T	8.5T
Production/ UTH	5.4T	7.5T		5.6T

On note une légère diminution de la production en 2010 depuis 1987 et 2002 (diminution réelle ou effet année ?).
Le nombre de ruche par personne à temps plein sur l'exploitation à diminué de même que la production par UTH.
Ces chiffres montrent-ils que l'entretien d'une ruche demande en 2010 plus de temps que c'était le cas lors des précédentes enquêtes ?

L'enquête comportait également une petite partie « conduite du rucher » qui a été traitée séparément et dont les résultats seront présentés dans le prochain bulletin de l'ADAPI.

Mise en place d'un observatoire technico-économique de l'apiculture professionnelle en PACA

Dans le précédent bulletin ADAPI d'octobre 2010 nous vous avions présenté le projet de mise en place d'un observatoire technico-économique de l'apiculture professionnelle.
L'enquête présentée précédemment en était un premier jalon et ce projet a été également présenté lors de la journée technique de l'ADAPI.

Quoi ?

A partir de 2011, l'ADAPI va mettre en place un réseau de suivi technico-économique d'exploitations selon une méthode définie au niveau national dans le réseau ITSAP et mise en place dans plusieurs régions.

Pourquoi ?

Ce suivi nous permettra d'obtenir des statistiques technico-économiques locales qui pourront être utiles :
- Aux apiculteurs de PACA souhaitant se comparer à des systèmes proches de ceux qu'ils pratiquent,
- Aux techniciens pour comparer les exploitations qu'ils suivent avec un référentiel régional et dégager des marges de progrès,
- Aux conseillers afin d'avoir des références sur les différents systèmes et leurs résultats pour accompagner des projets d'installation ou de réorientation,
- Aux décideurs régionaux et nationaux pour avoir une image de la production en PACA,
- Pour réaliser des statistiques sur l'apiculture française en joignant celles de PACA à celles d'autres régions réalisant la même étude.

(Suite page 12)

(Suite de la page 11)
Ce suivi permettra aussi d'accompagner plus efficacement les jeunes installés.

Comment ?

Les références technico-économiques seront obtenues grâce au suivi d'exploitations de référence classées selon 7 grands types définis au niveau national et présentés dans le tableau ci-dessous :
La dernière ligne présente la répartition des 72 exploitations ayant répondu à l'enquête.

Type	**1**	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**
Miels	Sédentaire	Miels de culture 1-2 miels	Game de miel >3	Game de miel >3	Game de miel >3	Dominante élevage	Dominante gelée royale
commercialisation	Vrac	Vrac	pot	Vrac	Pot		
diversification	non	Peu ou pas	Peu ou pas	Peu ou pas	Très et produits transformés		
Classement des 72 répondants	2	4	**15**	**24**	**20**	5	2

Lors de la présentation de ce dispositif à la journée technique une question a été soulevée concernant le classement des producteurs faisant principalement du miel de lavande. D'après cette répartition (transhumant, 1-2 miels) ils se trouveraient dans le groupe 2 avec les miels de cru et de culture. Ce groupe regrouperait alors des productions très hétérogènes. Ces grands types ne sont pas figés et cette question sera posée lors de la réunion de travail ITSAP du 27 janvier à laquelle participera Claire FERSING.

Cette étude s'effectuera sur plusieurs années afin de gommer l'effet année. Pour pouvoir réaliser des statistiques il faut suivre au moins 5 exploitations par type.
Ce suivi consistera en deux rencontres d'une demi-journée par an :
2 entretiens par an :
- Février (année n) : Recueil des données techniques de l'année n-1 et données comptables de l'année n-1 liées au bilan.
- Automne (années n) : Recueil des données techniques de l'année n et comptabilité de l'année n-1

Les apiculteurs suivis recevront des conseils spécifiques sur leurs résultats technico-économiques.

QUI ?

Ce travail nécessite un engagement mutuel de la part :

De l'apiculteur	Du technicien
Recevoir le technicien 2 fois par an Lui donner accès à tous ses documents et lui donner les informations en toute transparence	Conserver l'anonymat de l'apiculteur dans le traitement des données Faire une restitution à l'apiculteur des résultats de son exploitation.

Nous recherchons des apiculteurs pour ce suivi !

Vous êtes intéressés ?

Contactez Claire FERSING à l'ADAPI
c.fersing.adapi@free.fr
04.42.17.15.27

REGLEMENTAIRE, AIDES

Rappel sur les MAE

Les Mesures Agro-environnementales (MAE) existent depuis 1993. Il s'agit de mesures d'accompagnement de la politique Agricole Commune (PAC) permettant la mise en place de dispositifs visant à préserver l'environnement.
Depuis 2006, le dispositif MAE 2 fait suite aux actions CTE/CAD menées de 2000 à 2006.

Pour l'apiculture, la MAE s'intitule **« Amélioration du potentiel pollinisateur des abeilles domestiques pour la préservation de la biodiversité ».**

L'engagement à une MAE dure 5 ans.

Les modalités de mise en œuvre sont :

- Personne physique ou morale exerçant une activité agricole
- Disposer d'au moins 75 colonies
- 25 colonies minimum par emplacement
- 3 semaines d'occupation minimum par emplacement
- 1000 m de distance minimum entre deux emplacements
- Au moins un emplacement par tranche de 100 colonies en zone remarquable.
- Contrepartie : 17€/ruche/an.

Le montant de la demande est plafonné à 7 600 €, soit 447 colonies.

Demandes à déposer auprès de votre DDT (ex DDAF)
avant le 15 mai 2011.

Contacts DDT :
DDT 04 : Mme BAUDEAN – 04 92 30 20 71
DDT 05 : Mme VIVIER – 04 92 51 88 71
DDT 06 : Mme DELMOTTE – 04 93 72 74 70
DDT 13 : M. LECCIA - 04.91.28.40.52
DDT 83 : Mme CARRE—04 94 46 81 84
DDT 84 : Mme BARD—04 90 16 21 43

Aide à la reconstitution du cheptel

Aide européennes :
Conditions : Avoir un taux de perte supérieur à 30%, présenter un projet d'investissement d'un montant minimum de 1500€ hors taxes de dépenses éligibles et ne pas avoir déposé de demande d'aide au développement.
Montant de l'aide : prise en charge forfaitaire de 8€ par reine et 30€ par essaim dans la limite de 200 unités. Le nombre d'essaims et/ou reines pris en charge ne pourra pas excéder le nombre de pertes de cheptel enregistré.

Les formulaires de demande et notices sont téléchargeables sur le site de FranceAgrimer : http://www.franceagrimer.fr ou à demander auprès de l'ADAPI (envoi par email uniquement).

Les dossiers de demande d'aides sont à envoyer en recommandé avec accusé de réception à FranceAgriMer

avant le 15 avril 2011.

Aides financières aux exploitations apicoles : attention aux dates limites !

Paiement en espèce : Nouveaux seuils

Affin de lutter à la fois contre la fraude fiscale et le blanchiment de capitaux, les paiements en espèces sont interdits au-delà de certains montants qui viennent d'être modifiés :
Depuis le 19 juin dernier, le paiement en espèces n'est pas autorisé pour les sommes supérieures à 3000 € dues par un particulier qui a son domicile fiscal en France ou par un professionnel (contre 1100€ auparavant pour un commerçant), et à 15000€ pour une personne justifiant qu'elle n'a pas son domicile fiscal en France et qui agit pour les besoin d'une activité professionnelle. Ne pas respecter cette limitation est passible d'une amende égale à 5% des sommes ainsi payées.
Les paiements effectués entre particuliers et ceux réalisés par des personnes qui n'ont pas la capacité de payer par chèque ou par un autre moyen, ou qui ne sont pas titulaires d'un compte de dépôt, ne sont pas concernées par ces seuils.

DES NOUVELLES DU RESEAU

Calendrier des réunions ITSAP et participation de l'ADAPI

13 janvier : Réunion du Comité du réseau du développement apicole (réunion réservée aux élus des ADA et groupements nationaux, soit pour l'ADAPI : Jean-Louis BRONCARD, Philippe HUGUEL et Cyril FOLTON ainsi que Pascal JOURDAN).
14 janvier : Conseil d'administration auquel Pascal JOURDAN était présent.
26 janvier : Réunion des ingénieurs et techniciens à laquelle participera toute l'équipe de salariés de l'ADAPI.
27 janvier : Groupe de travail sur l'observatoire technico-économique auquel participera Claire FERSING.
28 janvier : Assemblée générale ordinaire ITSAP (les membres de l'AG de l'ITSAP pour l'ADAPI sont Jean-Louis BRONCARD, Philippe HUGUEL). Pascal JOURDAN sera également présent.
17-18 février : Formation des techniciens des ADAs sur la comptabilité apicole (pour les techniciens participant à l'observatoire technico-économique dont Claire FERSING).
14 mars : Lancement des commissions techniques : réunions plénières (réunions ouvertes aux professionnels et techniciens)

Guide de Bonnes Pratiques d'Hygiène en Apiculture

Ce projet, porté par l'ITSAP, Institut de l'abeille, a été présenté à la journée technique de l'ADAPI du 3 décembre 2010.

La réglementation communautaire, connue sous la dénomination de "**Paquet hygiène"**, relative à la sécurité sanitaire des denrées alimentaires et à l'hygiène des aliments pour animaux, induit depuis 2005 les mêmes responsabilités pour les exploitants agricoles que les autres opérateurs de la chaîne alimentaire. Elle fixe de grands objectifs (sécurité sanitaire, traçabilité, veille sanitaire) et les opérateurs doivent s'organiser eux-mêmes pour les respecter.

L'**ITSAP, Institut de l'abeille** a décidé d'aider les apiculteurs à s'approprier cette nouvelle réglementation. Il a choisi, pour ce faire, de rédiger un « Guide de Bonnes Pratiques d'Hygiène » (GBPH) concernant l'apiculture qui devrait être disponible fin 2011-début 2012. Il concerne le miel, le pollen et la gelée royale. Il s'applique aux apiculteurs commercialisant ces produits.

Le GBPH est un document de référence élaboré par les professionnels pour les professionnels.

Il a été construit en se fondant sur les principes de l'HACCP. Ainsi, l'apiculteur qui applique les recommandations qu'il contient, formulées sous forme de bonnes pratiques de base, répond aux exigences réglementaires définies dans le "Paquet hygiène".

Il est d'application volontaire. Si un apiculteur choisit de ne pas s'y référer, il lui appartient de prouver que ses pratiques permettent de respecter les exigences réglementaires.

Le guide en est à l'étape intermédiaire de sa validation : son étude initiale va bientôt être soumise à l'avis de l'ANSES ; il s'agit d'un document provisoire définissant le champ d'application du guide, listant les dangers retenus suite à l'analyse de risques effectuée par la profession ainsi que la bibliographie.

Après réception de l'avis de l'administration, il restera à rédiger et à faire valider les bonnes pratiques d'hygiènes (mesures préventives et correctrices adaptées à chaque danger retenu). Débutera alors une phase de vulgarisation et de formation organisée par l'ITSAP.

Vous serez tenus informés en temps voulu.

Guide ITSAP « S'installer en apiculture »

En 2010, l'ITSAP-Institut de l'abeille et l'ADAPRO-LR ont travaillé à la rédaction d'un guide pratique sur l'installation en apiculture. Les différentes ADAs dont l'ADAPI ont également participé en y apportant leur expertise dans les domaines abordés et pour la relecture.

Ce guide s'adresse au personnes souhaitant se lancer ou se perfectionner en apiculture. Il passe en revue toutes les étapes de l'installation, rassemble les données techno-économiques et législatives pour construire et mener à terme chaque projet d'installation.
Des fiches spécifiques à chaque région viendront bientôt compléter ce guide.

Pour plus d'informations ou pour vous procurer ce guide contacter l'ADAPI

Au sommaire

- L'apiculture professionnelle: une micro-filière
- Les premiers temps de votre installation
- Partez à la découverte des productions
- Élaborez votre offre commerciale
- Intégrer un élevage de reines au sein de son installation
- S'installez en gelée royale
- Vos besoins en outils de production
- Composez votre parcours de formation
- Vos sources de financement
- Formalités et statuts
- Pour vous documenter

Journée d'étude ANERCEA dans le Var

Les prochaines journée d'étude ANERCEA auront lieu les 9 et 10 février 2010 à Roquebrune sur Argens dans le Var.

Programme :
« Sélection : Vers une solution collective ? »

Mercredi 9 février :
14h-15h30 :
Plan de sélection en Grèce : diversité génétique et race d'abeille.

16h-18h30 :
Qualité des reines

17h15-18h30 :
Génétique et plan de sélection (théorie)

Jeudi 10 février :
9h-10h30 :
Plan de sélection en Grèce : Qualité des reines et système de certification.

11h-12h30 :
Plan de sélection en Corse

14h-15h30 :
Sélection (pratique)

16h-17h : Table ronde.

Informations et inscription auprès de l'ANERCEA
http://www.apiculture.com/anercea/
anercea@magneraud.inra.fr

Journée d'échange Transhumance

Journée à l'initiative du CETA apicole du Var

Public : Ouverte à tous les apiculteurs professionnels de PACA et personnes en cours d'installation.

Date : 7 février 2011 de 9h à 17h
Lieu : Site de la foire de Brignoles

Matin :
Circuits de transhumance et organisation :
Présentation par les apiculteurs des circuits de transhumance, de leur organisation, de leur évolution, justification des choix effectués et des stratégies choisies en fonction des miellées recherchées, du matériel, des contraintes diverses, …
Discussion avec la salle.

Point sur la législation

Repas tiré du sac comme en transhumance !

Après-midi :
Présentation et démonstration de matériel de transhumance et de récolte :
Fonctionnement, possibilités offertes sur le terrain, solutions pratiques mise en œuvre par les apiculteurs
Matériel présenté : grue : Easy loader, Matrans, élévateur : Ausa, Grillon, Bobcat, Fourmi.
Sur différents camions du 3,5T au 12T avec ou sans couchette.
Petit matériel de transhumance et de récolte : sangles, filets, chasse abeilles, …

Intervenants :
Apiculteurs adhérents du CETA et invités

Bon à savoir :

Le crédit d'impôt formation :
tout chef d'entreprise au régime du bénéfice réel peut bénéficier d'un crédit d'impôt lorsqu'il participe à des actions de formation professionnelle.

Qui est concerné ?
- les entreprises individuelles,
- les associés de sociétés de personnes et les sociétés commerciales (SARL, SA…).
- L'entreprise doit être imposée selon un régime réel

Comment est calculé le crédit d'impôt ?
Le montant du crédit déductible des impôts correspond au total des heures passées en formation, au titre d'une année civile, multiplié par le taux horaire du SMIC dans la limite de 40 heures par année civile et par entreprise.

Les services de remplacement :
Pensez aux services de remplacement pour vous libérer du temps de formation.

Analyse sensorielle des miels

Initiation aux techniques de base

Public : Adhérents ADAPI

Date : Du 17 février à 14h au 18 février 17h.
Lieu : Maison du rosé, Vidauban

Contenu :
- Technique de base en analyse sensorielle,
- spécificité de l'analyse sensorielle des miels,
- utilité et limites des analyses sensorielles en apiculture.
- Utilisation du vocabulaire acquis pour la commercialisation des miels.
- Exercices pratiques de dégustation.

Intervenant :
Philippe PICARD, ADAPI.

Comment faire de l'apiculture biologique

Journées d'échange sur l'apiculture biologique

Date : Sur deux jours : 1er jour : 7 mars 2011 (sujet à modification en fonction des disponibilités des participants)
2eme jour à fixer en fonction des disponibilités des participants.

Lieu : Aix en Provence

Contenu :
- Contenu du cahier des charges et son application,
- Déroulement des contrôles,
- Mise en œuvre pratique des différents points du cahier des charge
- gestion sanitaire du cheptel en apiculture biologique.
- Visite d'une exploitation en AB.
- Echanges avec la salle.

Intervenants : (à confirmer)
Apiculteurs dans la démarche, personnes de l'INAO et/ou d'organisme(s) certificateur(s).

Information et inscription auprès de l'ADAPI
04 42 17 15 27 ou c.fersing.adapi@free.fr

L'ADAPI a recensé cet automne vos besoins en formation. Cette enquête a été traitée et les sujets les plus sollicités sont en cours d'étude pour la mise en place des formations de l'hiver 2011/2012.

IGP et label rouge : c'est le moment de s'inscrire

190 apiculteurs sont déjà inscrits dans la démarche qualité des miels de Provence.
Pour participer à cet effort collectif de défense et de promotion de nos miels, il vous suffit de contacter le SYMPAS.
La démarche concerne aussi bien le miel toutes fleurs que les miels monofloraux, et particulièrement le miel de lavande que ce soit pour de la vente en pots ou de la vente en vrac.

Avec l'évolution positive de la production de miel ces dernières années (même si ça reste toujours insuffisant !), la demande augmente pour les miels toutes fleurs ou le miel de lavande sous IGP.

Pour les récoltes 2011, il est encore temps de vous inscrire auprès du SYMPAS pour recevoir votre qualification.

Mais aucune demande ne pourra être traitée après le 31 juillet 2011.

Comment faire ?
Cela part d'une simple demande de votre part adressée au groupement par courrier.
Une visite de qualification est alors organisée pendant laquelle les locaux d'extraction, de conditionnement et de stockage, ainsi que le matériel sont vérifiés.

Rassurez-vous, les règles concernant ces points de contrôle ne sont pas très contraignantes : le local doit être fonctionnel et en bon état de propreté ; la chaîne d'extraction et de conditionnement doit être apte au contact alimentaire (ex : inox, plastique alimentaire, peinture alimentaire en bon état).

Si votre exploitation peut être qualifiée, vous récoltez vos miels comme d'habitude et prévenez le syndicat qui passe à nouveau chez vous pour évaluer le stock de miel potentiellement commercialisable avec l'appellation Provence.
Il est procédé à un échantillonnage et les prélèvements de miels sont envoyés au laboratoire pour s'assurer de la conformité du miel au cahier des charges.
Si tout est correct, vous pouvez débuter la commercialisation de votre miel avec l'appellation Provence.

Où se renseigner ?
- sur internet : www.miels-de-provence.com/espace_pro.php
- par e-mail à **mielsdeprovence@free.fr**
- Par téléphone au **0951 162 462.**

Philippe PICARD

Salon International de l'Agriculture

Comme chaque année, l'apiculture professionnelle régionale sera présente au **Salon international de l'agriculture de Paris** qui aura lieu cette année du **19 au 27 février 2011** :

1- **Sur le stand du conseil régional de PACA :**
Information et dégustation de miels seront proposées aux visiteurs du lundi 21 au mercredi 22 février (aucune vente possible), et, tout au long de la semaine, le miel de lavande Label rouge accompagnera les plats proposés au restaurant provençal animé par le service Promotion de la chambre régionale d'agriculture.

2- **La Chambre d'agriculture et le Conseil général du Var** coordonnent eux l'organisation de la participation de l'agriculture varoise à ce salon.
Un stand de 10 m² est mis à disposition des apiculteurs sur lequel il y aura des animations mais aussi de la vente de produits.

salon international de l'agri culture
DU 19 AU 27 FÉVRIER - 19 TO 27 FEBRUARY 2011
PARIS PORTE DE VERSAILLES
www.salon-agriculture.com

Nous avons besoin d'apiculteurs pour assurer les permanences sur ces deux stands ; une indemnisation des frais engagés sur place est prévue.
Les personnes intéressées doivent se manifester très rapidement auprès de l'A-

P. PICARD

Fête du miel de Mouans-sartoux : c'est le dernier dimanche d'avril !

Voilà la 17ème ! La prochaine Fête du miel de Mouans-Sartoux se déroulera le **dimanche 24 avril prochain**, jour de Pâques, DING, DONG !

Vous trouverez **en page 18 de ce bulletin un formulaire d'inscription à la fête à renvoyer à l'ADAPI**.

A réception de votre demande d'inscription, un courrier de confirmation d'inscription vous sera expédié pour vous donner tous les renseignements pratiques.

Nous vous rappelons que la *Charte des fêtes du miel APICULTEURS EN PROVENCE* est applicable à cette fête (ci-contre). Afin de contrôler l'observation de ses principes par les

Quelques points particuliers

exposants et notamment ceux relatifs à la revente des produits, il est demandé à chacun de déclarer au préalable les produits qu'il a l'intention de vendre sur son stand. Cette liste sera vérifiée ; il pourra en être de même pour les stands le jour de la Fête.

- la Fête du Miel c'est beaucoup de préparation avant, mais c'est aussi beaucoup de boulot pendant. **Nous avons besoin d'aide** pour que la journée du 24 avril se passe au mieux : de l'aide pour la préparation de la place la veille (tracer les places, mettre en place certaines animations ...), de l'aide le jour même (tirage au sort et accueil des participants, mise en place des dernières animations, fléchage des animations...), de l'aide après la fête c'est à dire le dimanche soir pour ranger. Alors, merci de vous manifester auprès de Jean-Louis LAUTARD pour proposer vos services (04 93 66 46 57 – jeanlouislautard@free.fr).

- **Concernant les repas :**
  - déjeuner : vous devez les réserver en notant le nombre de repas dans la case prévu à cet effet dans le bulletin d'inscription. Prévoyez vos couverts et vos assiettes.
  - dîner : comme d'habitude, nous préparerons un buffet froid après le rangement des stands ; cela nous permettra de ne pas rentrer le ventre vide chez nous mais surtout de passer un moment calme (ou pas…) et convivial ensemble après cette journée.

On vous attend nombreux pour cette 17ème Fête.
Rendez-vous le 24 avril.

A Pâques, nous triompherons du chocolat !

CHARTE DES FETES DU MIEL

DE L'ESPRIT DES FETES DU MIEL

ART. 1 - la fête du miel APICULTEURS EN PROVENCE est une action collective de promotion de l'apiculture et des miels de Provence.
Chaque apiculteur a une mission pédagogique pendant cette manifestation, aussi bien sur son stand que dans les explications données pendant les séances d'animation.
Il ne s'agit pas d'une foire artisanale où les visiteurs peuvent y trouver tout et n'importe quoi. Une fête du miel est là pour montrer la diversité des exploitations et de nos talents.
Si elle permet de réaliser une bonne opération commerciale, elle n'en demeure pas moins une occasion privilégiée et exceptionnelle où un si grand nombre de producteurs de miel sont en contact direct avec les consommateurs. Le message à faire passer au public ou à la presse sur la réalité de notre métier doit être sans ambiguïté.

ART. 2 – de la responsabilité de chacun : Les fêtes du miel sont des évènements ayant pour but de promouvoir le METIER et les PRODUITS de l'apiculteur.
La revente de produits de la ruche et/ou de produits à façon est par principe interdite.
Si ces pratiques peuvent exister sur les marchés, elles n'ont pas leur place sur les manifestations *Apiculteurs en Provence*.
Cette règle vise à respecter le travail des vrais producteurs. C'est une des rares occasions pour ceux-ci d'en parler sans une concurrence acharnée de leurs voisins.

ART. 3 - Un esprit participatif : chaque exposant s'engage à faire tout son possible pour participer aux animations apicoles (ruche vitrée, extraction …). L'implication de chaque producteur est indispensable pour le bon déroulement de la manifestation et pour donner plus de crédibilité et d'efficacité aux messages véhiculés par les fêtes du miel.

ART. 4 - Soyons très attentifs à la qualité de nos miels. Lors de ces fêtes, le visiteur vient aussi pour se constituer des repères. C'est l'initiation à la découverte des principaux crus des miels de Provence qui joue notamment ce rôle (tout comme chacun des participants).
Il est donc très important par exemple que ce visiteur à qui on a dit que le miel de lavande avait une couleur qui varie du blanc nacré au jaune pale une fois cristallisé retrouve cette caractéristique sur vos stands. Il en va de notre **crédibilité**.
Au cours des dégustations et des animations, nous expliquons notamment les différents temps de cristallisation des miels (par exemple un miel d'acacia cristallise difficilement par opposition à un miel de lavande). Certains d'entre nous font le choix non condamnable de présenter à la vente des **miels "reliquéfiés".** Nous pensons qu'il est utile de dire la vérité aux visiteurs sur cette pratique professionnelle.

REGLES GENERALES

ART. 5 : Les fêtes du miel sont réservées aux **apiculteurs** affiliés à l'AMEXA et à jour de leurs cotisations aux structures partenaires d'APICULTEURS EN PROVENCE .

ART. 6 : **A la discrétion de l'organisateur**, et à titre exceptionnel, des apiculteurs ou des structures apicoles originaires ou non originaires de la région PACA peuvent être invités à la fête.
Des transformateurs de miels de PACA, ainsi que des personnes ou des structures exerçant une activité non apicole peuvent aussi être invitées dans la mesure où elles présentent un intérêt pour la manifestation.
Leur présence ne peut être qu'accessoire et priorité doit être donnée aux exposants et aux animations apicoles.

ART. 7 : Des frais de participation sont demandés aux exposants. Ils sont fixés à l'avance par l'organisateur et peuvent différer en fonction du type d'exposant (apicole ou non).

ART 8 : Des pots de miel ou des produits de la ruche sont demandés aux exposants pour la promotion, les animations ou comme dotation pour les jeux.

ART. 9 : un espace pour un stand est mis à disposition de chaque exposant. Les emplacements sont répartis entre les exposants par tirage au sort au début de chaque manifestation.

ART. 10 : les règles relatives à la vente.

a) par principe, tous les produits vendus sur les stands des apiculteurs sont des produits issus de l'exploitation ou transformés sur l'exploitation (*à l'exception des matières premières entrant dans la composition des produits transformés : amandes, farine, épices…).* Toute revente de produits apicoles leur est interdite.

b) la revente de produits non apicoles par les apiculteurs est interdite (ex : essence de lavande, poterie…)
Éventuellement ces autres produits peuvent être commercialisés par les exposants invités à cet effet (cf. art.6).
Une tolérance : si en complément de l'apiculture un exposant apicole exerce une autre activité agricole notoire, il garde le droit de vendre ces produits (ex : confiture de châtaigne, vin…) Des justificatifs pourront être demandés. A charge pour lui de leur donner l'importance qui est la leur dans une fête du **miel**.

c) Chaque fois que cela sera possible, seront invités à participer à la Fête des apiculteurs qui se seront spécialisés dans la production de gelée royale. La vente de ce produit leur sera donc exclusivement réservée.

d) Engagement sur l'honneur : lors de chaque inscription, l'exposant s'engage à déclarer tous les produits qui seront vendus sur son stand.
Avant la fête, une vérification de cette liste est effectuée à la lumière des règles relatives à la revente. Des remarques peuvent alors être faites au producteur, et le jour de la fête, l'organisation se réserve le droit de contrôler si le contenu du stand correspond bien à la déclaration. Tout produit non autorisé sera retiré du stand.

Bulletins d'inscription

16ème Fête du miel de Mouans-sartoux

à renvoyer ***avant le 31 mars 2010*** *accompagnée du chèque de participation à :*
ADAPI – Philippe PICARD – Maison des Agriculteurs – 22 avenue Henri Pontier – 13626 AIX EN Pce

NOM :.....

ADRESSE : .....……

.....……

TEL : .....……

MAIL : …….....

Je, soussigné ....., demande mon inscription à la 16ème Fête du miel de Mouans-Sartoux qui se déroulera le dimanche 25 avril 2010.
Je disposerai d'un espace pour un stand de 4 mètres linéaires environ.
Je verse **75 €** de frais de participation :
(_) par chèque ci-joint libellé à l'ordre du SYMPAS
(_) en espèces ou par chèque le jour de la fête.

Je souhaite réserver mon déjeuner exposant (plat + dessert) proposé par Gui GEDDA.

Prix unique : 10€ par personne. Indiquez le nombre de personnes dans la case ci-dessous :

[__] *blanquette de veau au miel de romarin, pommes de terre nouvelles / tarte aux pignons, crème caramélisée au miel d'arbousier .*

FApportez vos couverts et assiettes.

(_) Merci de m'envoyer un reçu pour le paiement de mon emplacement.

Fait à : le SIGNATURE :

Salon Made In Provence

Le Salon Made in Provence ouvre ses portes pour la 1ère Edition à Paris - Carrousel du Louvre les 02 et 03 avril 2011 en partenariat avec le CRT PACA.

Les organisateurs, conscients de votre faible disponibilité aux dates du salon, vous propose l'organisation suivante :
- Mise à disposition d'un espace réservé aux miels avec dégustation et vente de vos produits par du personnel qualifié et/ou ceux d'entre vous qui pourront être présents sur le stand.
- La surface sera déterminée en fonction du nombre de participants et du stock.
- Une information continue sur votre savoir-faire (films sur écrans plasma, documentation,...) et la promotion de vos produits seront assurées sur l'emplacement.
- Conditions : participation forfaitaire de 500€ HT par apiculteur et frais de transport pour les stocks.

Contact et informations :
Emmanuelle GUICHOU
06 76 46 56 68 / 04 42 95 42 45
www.madein-provence.com

Retombées presse

Dans le cadre des retombées presse issues du plan de communication mis en œuvre par Apiculteurs en Provence en 2010, vous pouvez visionner un reportage (13 minutes) qui vient d'être mis en ligne sur GAIA Network. Il a été tourné l'été dernier avec la complicité de Vincent Jullien, apiculteur à Cotignac, vous pouvez le visionner à l'adresse suivante :

http://www.gaia-network.com/emissions/options_futur/video_grand.php?film=transhumance.flv

Apiculteurs en Provence

ANNONCES

Par respect pour nos miels, changez vos fûts !

Comme en 2010, le SYMPAS organise une commande groupée de fûts métalliques alimentaires et l'ouvre à tous les adhérents de l'ADAPI.
C'est donc l'occasion de changer vos fûts.

Avoir des fûts de qualité alimentaire est aujourd'hui normal compte tenu des exigences règlementaires d'hygiène. Mais cette évolution est nécessaire ne serait-ce que par respect pour la noblesse de nos miels et parce que vous êtes des professionnels. Et quand on sait que l'effort financier consenti est de l'ordre de 3 centimes d'euro par kilo et par an* si vous conditionnez votre miel vous–mêmes, pourquoi s'en priver !

Description du produit :

- fût métallique neuf à ouverture totale
- 223 L (soit environ 300 kg de miel)
- Vernis intérieur alimentaire (attestation fournie) ; peinture extérieure bleue
- Epaisseur 10/9/10 , collier de fermeture

LIVRAISON : mi mars 2011
En fonction de la répartition géographique des apiculteurs ayant commandé, des points de livraison seront organisés dans la région, sans doute un vers Aix-en-Provence et un autre un peu plus au Sud (Var). Vous serez informés en temps voulu.

Prix : 29.83€ HT le fût
NB : cet achat vous est facturé directement par le fournisseur ; la TVA est donc récupérable.

Pour commander, merci de vous adresser à
P. PICARD qui vous enverra un bon de commande sachant que celui-ci doit être renvoyé à l'ADAPI **avant le 25 février** accompagné de votre règlement.

Philippe PICARD

* pour 1 tonne de miel stockée dans le même fut en 3 ans

Achats groupés

Sucre :
Achat groupé de sucre blanc en poudre (100% saccharose) par sac de 25 Kg, prix 0.52 euros/Kg, un minimum de commande totale est requis pour ce prix.

film étirable :
Projet d'achat groupé de film étirable en bobine manuelle par cartons de 6, le prix dépendra du nombre de commande.

Les personnes intéressées sont priées de se faire connaître avant le 10 février par mail à cyril.folton@club-internet.fr

A Vendre

Remorque Ifor williams type LT105
longueur 301 cm et largeur 168 cm,
charge utile sans les ridelles 1450 kg elle est vendue avec les ridelles.
Elle est équipée d'un coffre pour les rampes.
Bon état général au prix de 1900€
Contact :
Jean-Jacques MALET
Tél: 06.09.87.18.39

AGENDA

A noter dans vos agenda :

24 janvier : AG du SYMPAS à Aix en Provence

2 au 4 février : AG et journées ouvertes du SPMF à Villeneuve lés Avignon (30)

07 février : Journée d'échange Transhumance à Brignoles (83)

11 au 13 février : Congrès de la FNOSAD à Arles.

9-10 février : Journées ANERCEA à Roquebrune sur Argens (83)

17-18 février : Formation initiation à l'analyse sensorielle des miels à Vidauban (83)

7 mars : Formation sur l'apiculture biologique à Aix en Provence

9 mars : AG SAP83

Vous recevez l'ADAPI Info par email et préféreriez le recevoir en format papier ?

Ou à l'inverse, vous souhaitez le recevoir par email pour économiser du papier ?

Contactez Claire FERSING à l'ADAPI :

N'oubliez pas après avoir lu ce bulletin …

- De vous inscrire à la fête du miel de Mouans-Sartoux
- De faire vos demandes de subventions (MAE, reconstitution du cheptel)
- De commander des fûts métalliques neufs
- De vous inscrire aux formations qui vous intéressent

Composition du Conseil d'Administration :

Cyril FOLTON : Président, André OLMUCCI : Vice-Président, Paul BONNAFFE : Secrétaire, Jean-Luc PAYAN : Trésorier, Jean-Louis BRONCARD, Silvère BRU, René CELSE, Gilbert COULON, Philippe HUGUEL, Marc JOURDAN, Jean-Louis LAUTARD, Sophie MASURIER, Patrick REMY, Françoise TILMAN.

Les techniciens

Pascal JOURDAN	Claire FERSING	Philippe PICARD	Alban MAISONNASSE
Tel : 04.42.17.15.21	Tel : 04.42.17.15.27	Tel : 09 51 162 462	Tel : 04 32 72 26 57
FAX : 04.42.17.15.01			
p.jourdan.adapi@free.fr	c.fersing.adapi@free.fr	p.picard.adapi@free.fr	a.maisonnasse.adapi@free.fr

Responsable de la rédaction : Pascal JOURDAN

Association pour le développement de l'apiculture provençale—22, av. Henri Pontier—13626 AIX-EN-PROVENCE cedex 1
Tél : 04 42 17 15 00—Fax : 04 42 17 15 01—mèl : adapi@free.fr—http://adapi.cnda.asso.fr

L'ADAPI met en œuvre ses actions avec le concours financier de

FranceAgriMer — Région PACA — Var Conseil Général — Conseil Général Alpes de Haute-Provence